Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Immobilier : les notaires de Vaucluse dressent l'état des lieux d'un marché impacté par les nouvelles normes environnementales





A l'occasion de l'opération nationale des Notaires de France « Cultivez, l'habitat de demain', les notaires de Vaucluse ont évoqué le droit de l'immobilier, du logement et de l'habitat. Avec, en particulier, la législation et la règlementation autour de la rénovation énergétique. Une présentation qui a aussi permis de dresser un état des lieux du marché de l'immobilier en Vaucluse en 2023.

Dans le cadre des '4 jours du logement', opération organisés par les notaires de France du 11 au 14 décembre 2023 sur le thème 'Parler logement avec un notaire', Alexandre Audemard, président de la Chambre des notaires de Vaucluse et Jean-Baptiste Borel, président du Groupement vauclusien d'expertises notariales (GVEN) ont notamment évoqué l'adaptation de son logement aux nouveaux enjeux environnementaux de la loi climat et résilience.

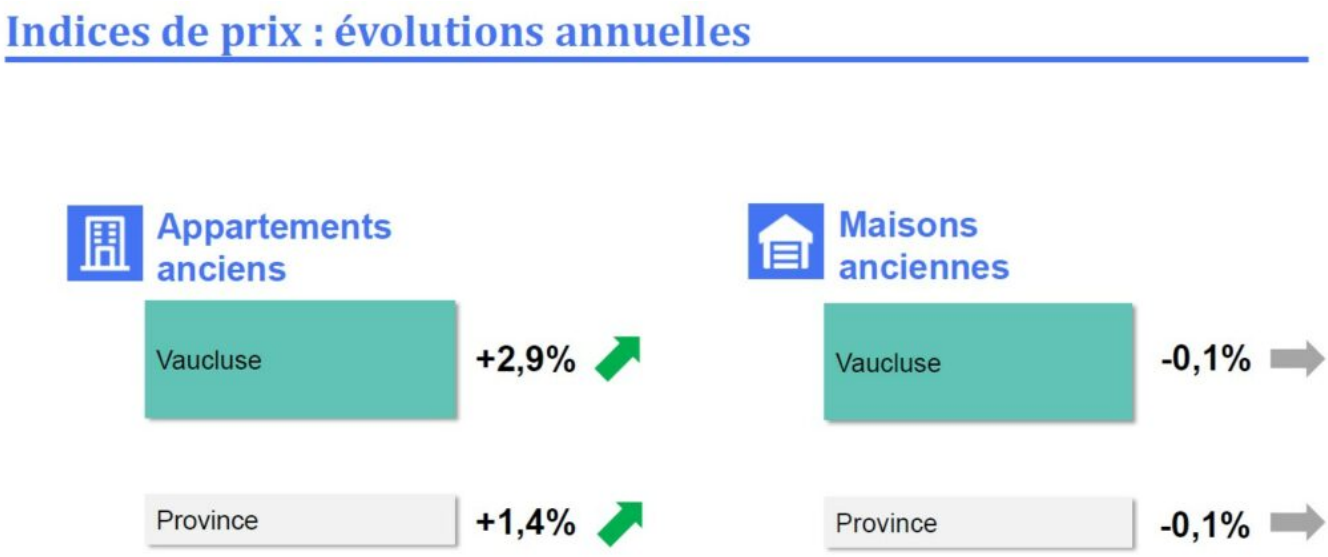
Eradiquer les passoires énergétiques

« Ce texte a pour objectif d'inciter les propriétaires de logement à les rénover de façon globale afin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

d'éradiquer les 'passoires énergétiques', explique Alexandre Audemard. A cet effet ses dispositions instaurent un véritable calendrier de mise en œuvre de l'obligation de rénovation énergétique, tout en créant des outils permettant la transition énergétique dans une optique de développement durable. »
A partir du 1er janvier 2028, ces passoires énergétiques, classée F (Très peu performant) et G (Extrêmement peu performant) et qui représentent 4,8 millions de logements en France, seront amenées à disparaître et seront interdit à la location. En effet, la loi climat et résilience impose aux propriétaires de réaliser les travaux nécessaires pour atteindre les classes A (Extrêmement performant) ou B (Très performant). Cependant, pour les logements qui en raison de contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales ne peuvent atteindre ces classes A ou B il est exigé le gain d'au moins 2 classes pour obtenir les classements C (Assez performant), D (Assez peu performant) et E (Peu performant).
Une évaluation établit à partir des diagnostics suivants : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries, ventilation, production de chauffage et eau chaude.



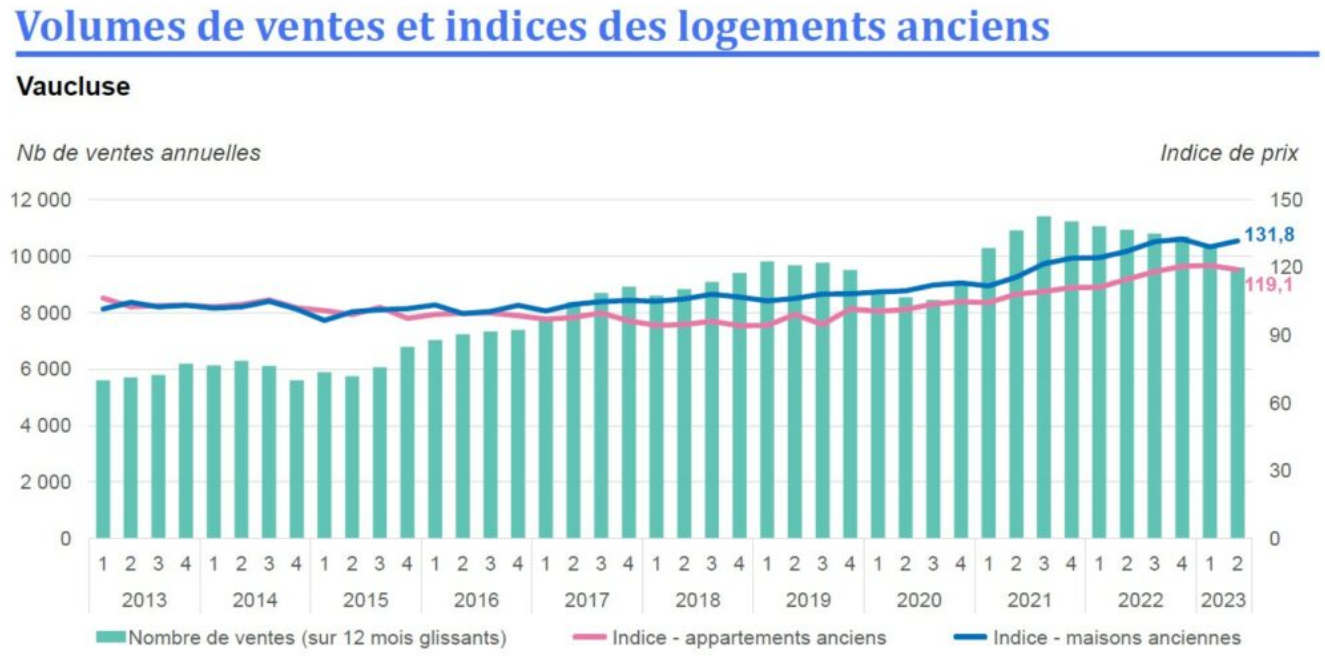
Remettre sur le marché des logements vacants
« L'amélioration énergétique des bâtiments est une démarche cohérente tant en termes d'écologie que de pouvoir d'achat, poursuit le président des notaires de Vaucluse. En effet, d'une part, le logement est responsable de 27% des émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, les logements énergivores sont souvent des logements vacants, rénover ces bâtiments pourraient permettre de répondre à une partie de la demande qui s'exprime sur le marché résidentiel en remettant sur le marché des logements qui sont actuellement vides. »

De nombreuses aides proposées
Afin d'encourager la réalisation de ces travaux de rénovation énergétique, l'État a mis en place plusieurs dispositifs d'aides et de financement.
En premier lieu 'MaPrimeRénov', une aide distribuée par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et destinée au propriétaire bailleur ou occupant du logement à titre de résidence principale. Un logement

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

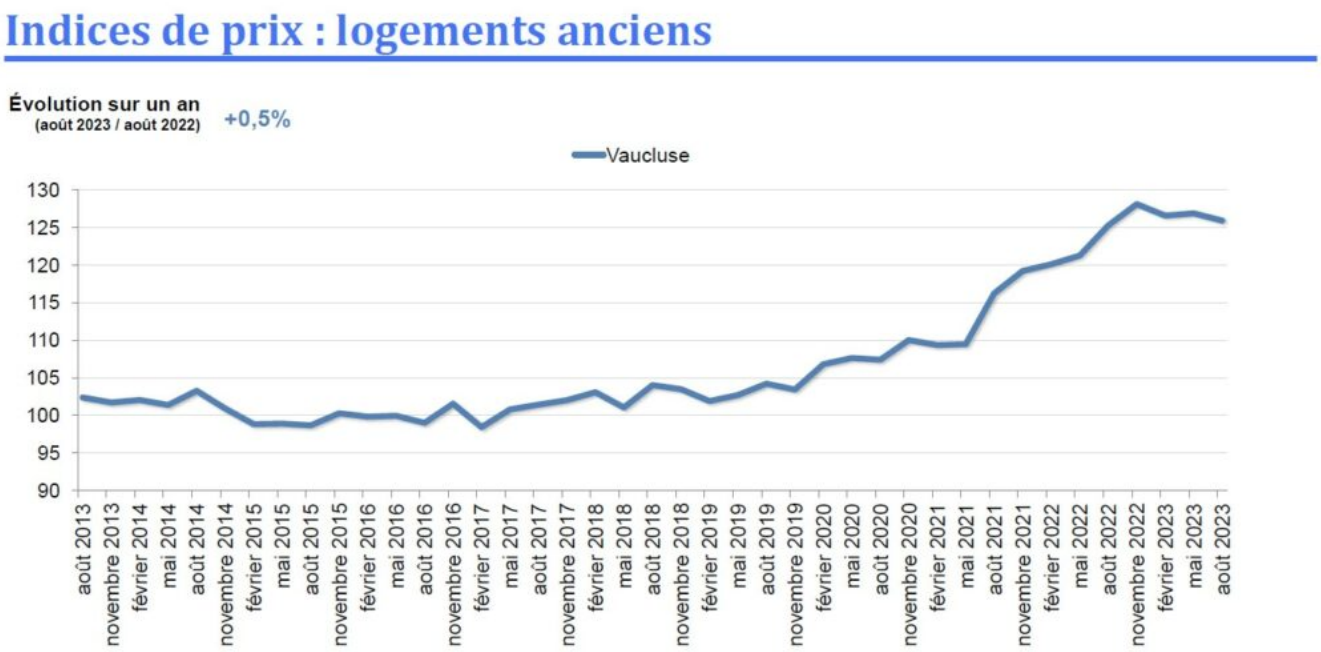
qui doit être achevé depuis plus de 15 ans et dont les travaux doivent être réalisés par une entreprise qualifier RGE (Reconnu garant de l'environnement). La prime peut atteindre jusqu'à 90% des dépense relatives aux travaux réalisés qui doivent concerner l'installation équipement de chauffage, la production eau chaude, l'isolation thermique et la VMC.



Il existe également la prime CEE (Certificat d'Economie d'Energie). Cette aide repose sur le produit de la contribution des pollueurs censée compenser leur impact sur l'environnement. Le montant de la prime, variable, est distribué par les acteurs du secteur de l'énergie, pour l'obtenir il faut se rendre sur le site de l'opérateur choisi et faire la demande avant de signer le devis de travaux de l'entreprise RGE.
Autre dispositif, l'Eco PTZ (prêt à taux zéro). Versé par les Banques ayant signé une convention avec l'Etat, il n'est assorti d'aucun intérêt et son montant maximal est de 50 000€, il est accordé sans aucune conditions de ressources, tout comme MaPrimeRénov et la prime CEE.
Par ailleurs, l'ensemble de ces travaux bénéficient d'un taux de TVA réduits 10% et 5,5%.
Enfin, dernier outil possible : le Prêt Avance Rénovation. Ce prêt hypothécaire s'adresse aux propriétaires de passoires thermiques, souvent à la retraite et percevant des faibles revenus. Il permet un remboursement différé du prêt lors de la vente du logement ou de sa transmission par succession. Il est accordé sous conditions de ressources.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Le point sur le marché immobilier dans le Vaucluse en 2023

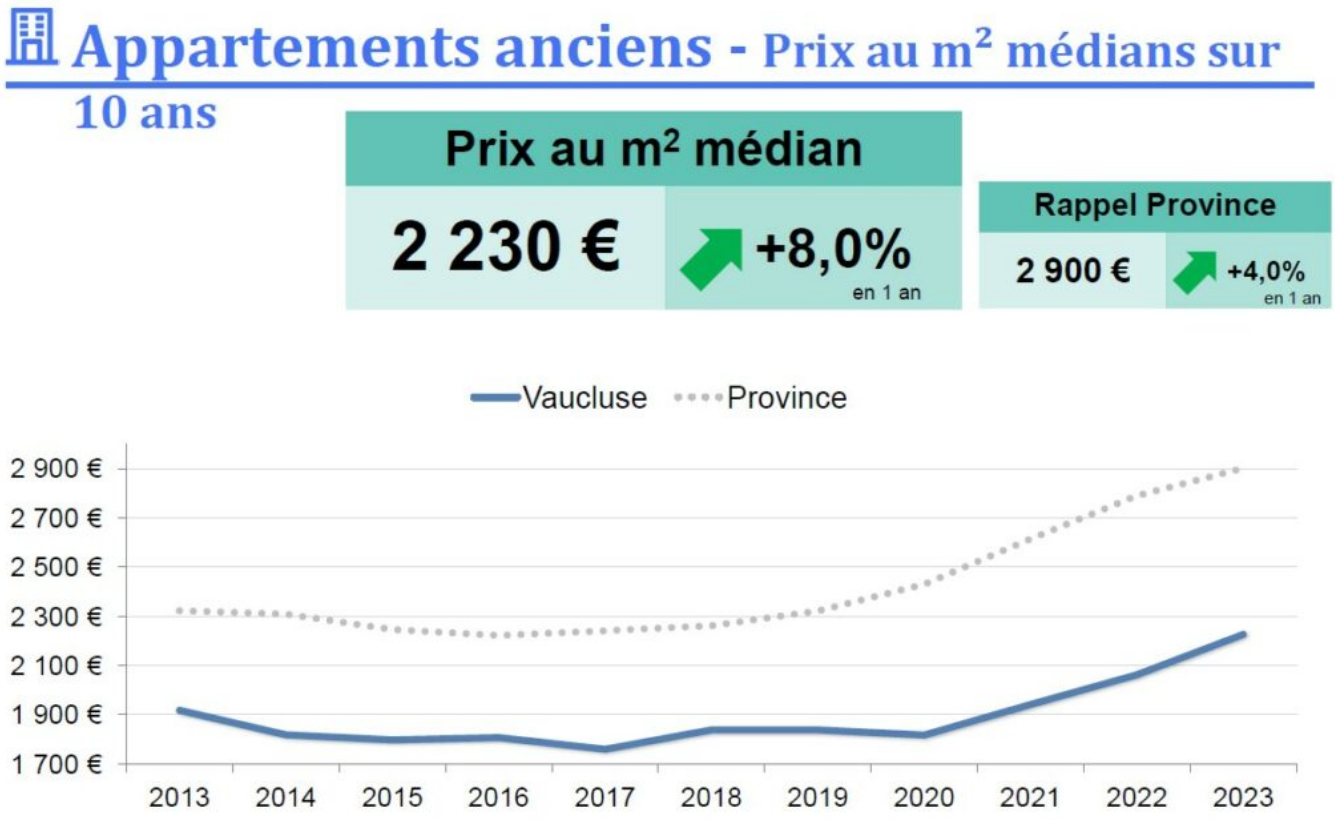
Profitant de cette actualité, Jean-Baptiste borel, président du Groupement vauclusien d'expertises notariales a évoqué la situation du marché de l'immobilier en 2023 dans le département.

« Que ce soit au plan national ou en Vaucluse, le marché immobilier vient d'enregistrer 2 années record en 2021 et 2022, et une croissance continue depuis 2015, à l'exception de 2020 en trompe l'œil, du fait de la crise Covid, explique-t-il. Cette croissance portait tant sur le volume des ventes (barre des 1 millions de ventes dans l'hexagone franchie) que sur l'indice des prix. Pour autant ce marché en pleine croissance n'a pas permis de régler la crise du logement. Le nombre de logements neufs est insuffisant, ceci lié à la rareté et au prix du foncier, aux contraintes administratives (obtention de permis, normes environnementales, recours etc…), au cout final desdits logements. »

Conséquence ? Cela aggrave encore la tension du marché entre l'offre et la demande, et agit de nouveau sur les prix en écartant un grand nombre de personnes de l'accès à la propriété.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



« Baisse du nombre de ventes, mais pas des prix. »

« Désormais, le marché immobilier s'est retourné et en 2023 le nombre de mutations immobilières a baissé de 20% (données à fin octobre 2023), poursuit le président du GVEN. Ceci dû notamment à la hausse des taux immobiliers et à l'inflation généralisée. Néanmoins pour le moment les prix ne semblent pas vouloir baisser de manière significative, tout au mieux, ils stagnent, voire continuent à grimper dans les secteurs les plus prisés (Luberon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Vaison-la-Romaine, Pertuis tiré par Aix etc…). La demande étant toujours supérieure à l'offre. »

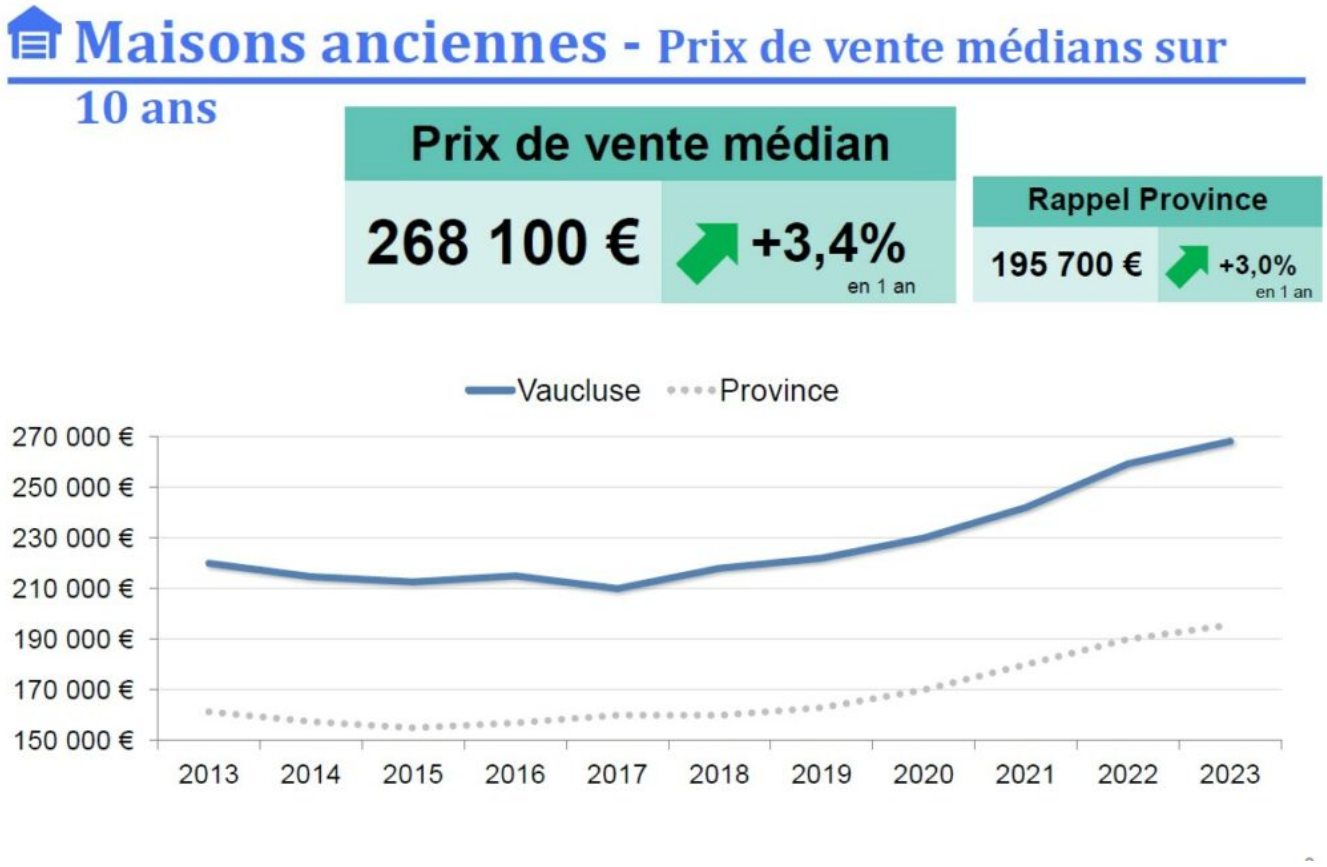
Les plus modestes écartés du marché

« Seuls les secteurs les plus défavorisés, où l'on retrouve la plupart du temps les biens les plus énergivores, notamment en centre-ville, et nécessitant de gros travaux, connaissent une baisse des prix, analyse Jean-Baptiste Borel. La hausse des taux, sans baisse des prix, a pour effet d'écarter du marché de l'immobilier les plus modestes, et notamment les primo accédant qui n'ont pas d'apport. Les inégalités se creusent aussi sur le marché immobilier et, par ricochet, sur celui du logement, car il y a là encore trop de disparité entre l'offre de location et les locataires, ce qui entraine une hausse des loyers. Les communes tentent d'y répondre en restreignant les locations de type 'Air bnb' et en encadrant le marché

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

locatif. Le notariat, pour répondre à cette problématique, propose de son coté au gouvernement une harmonisation des baux de location, et de leur fiscalité, pour simplifier une législation difficilement lisible.



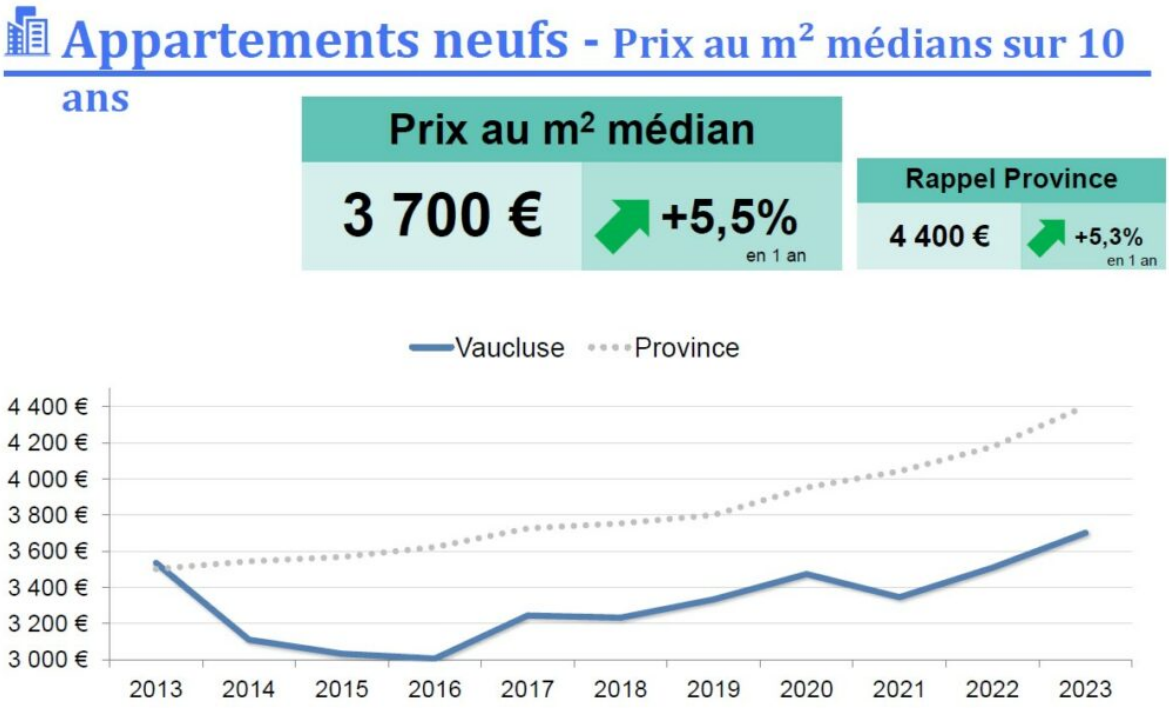
« La loi ZAN qui, à terme, va condamner le modèle pavillonnaire si cher aux Vauclusiens. »

La ZAN va compliquer les choses

« Par ailleurs, le marché immobilier comme beaucoup de secteurs doit s'adapter aux nouvelles contraintes environnementales (DPE, audit énergétique etc…), et des mutations profondes sont en cours, comme par exemple avec la loi Zéro artificialisation nette (ZAN) qui à terme va condamner le modèle pavillonnaire si cher aux Vauclusiens, constate le président du GVEN. D'ailleurs le nouveau prêt à taux zéro (PTZ 2024), en faveur des primo-accédants de résidence principale intègre largement ses nouvelles notions, et notamment ne sera pas accessible à l'acquisition de maisons neuves. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

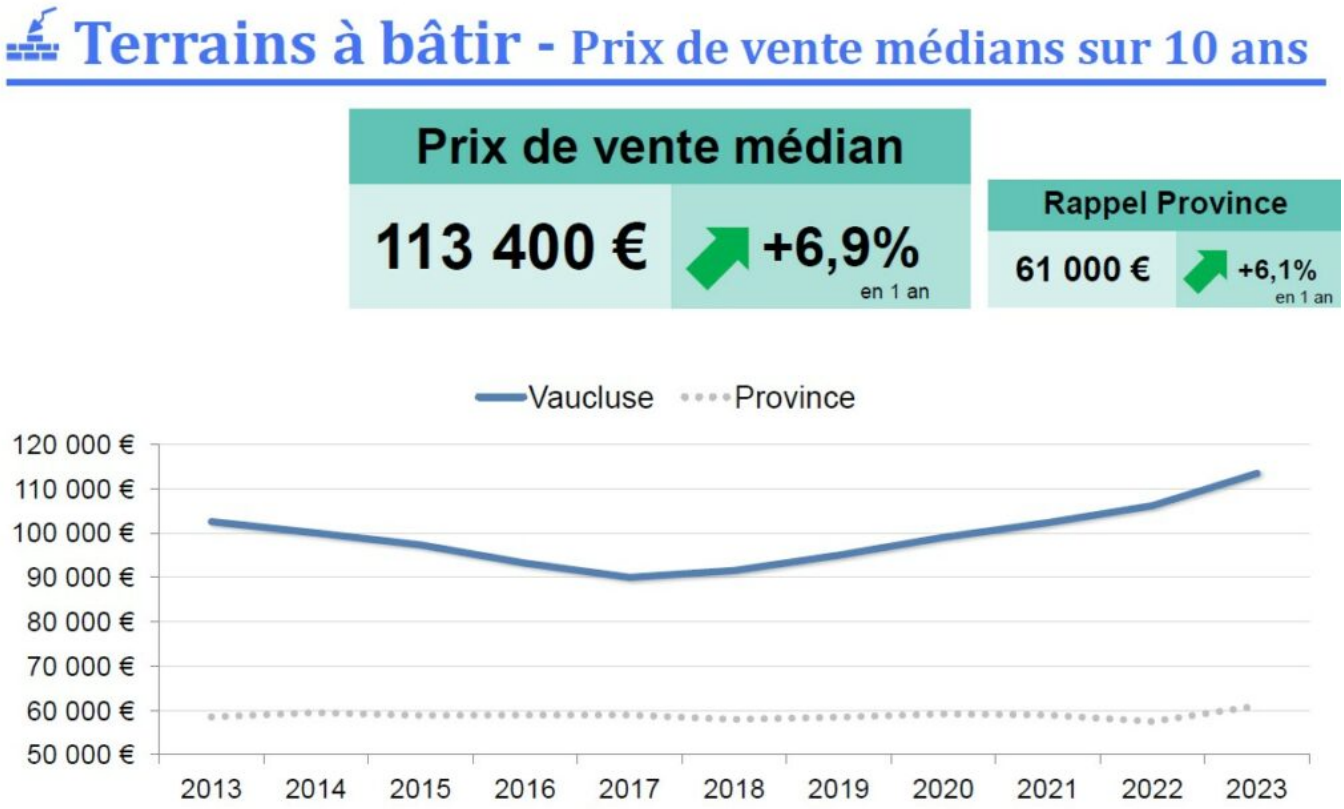


« Les prix ne sont pas partis pour baisser massivement. »

« La chute du marché peut sembler brutale, mais il avait atteint des sommets, et le volume des ventes reste finalement à un niveau élevé, semblable à l'avant Covid, complète Alexandre Audemard, président de la Chambre départemental regroupant 182 notaires répartis dans 78 offices en Vaucluse. De même les taux peuvent sembler hauts par rapport à ceux historiquement bas que nous avions connus ces derniers temps, mais ils restent inférieurs à l'inflation et devraient se stabiliser courant 2024. Les prix ne sont pas partis pour baisser massivement, et c'est pour cette raison et celles évoquées ci-dessus, qu'il est toujours temps d'acheter, il suffit de regarder la courbe d'indice des prix depuis 2013 pour s'en convaincre. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Comment réduire efficacement sa consommation énergétique en entreprise ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Dans un contexte de hausse générale des prix et de crise énergétique, Helexia, qui accompagne les entreprises depuis 2010 dans leur stratégie de rénovation énergétique, propose des actions concrètes pour permettre à ces dernières de réduire leur consommation. Grâce à ces dispositifs énergétiques – parfois complexes –, chaque entreprise a alors la possibilité de bénéficier d'un retour sur investissement rapide à court mais aussi à moyen et long terme.

En qualité de spécialistes de la performance énergétique des bâtiments, les équipes Helexia, filiale de Voltalia spécialiste de la performance énergétique des bâtiments et de la production d'énergie photovoltaïque en toiture et ombrière solaire créée en 2010, interviennent sur des marchés aussi variés que le foncier, la logistique, l'industrie, ou le secteur tertiaire pour des bâtiments mono ou multisites. Favoriser ces pratiques responsables représente un triple intérêt pour les entreprises : participer à l'effort national de sobriété énergétique, favoriser la rentabilité et la compétitivité et enfin contribuer à la préservation de l'environnement. Par ailleurs, chaque entreprise a également la possibilité d'internaliser elle-même certaines actions lui permettant d'avoir un impact réel sur sa consommation d'énergie.
Grâce à des actions du quotidien, il est ainsi possible de consommer moins et mieux l'énergie en entreprise, et ce de façon éco-responsable. Bien que la majorité des actions présentées semblent couler de source, Helexia souligne qu'elles sont encore trop peu mises en place. Un important travail de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

sensibilisation des équipes s'avère nécessaire pour favoriser les bonnes pratiques et changer les mentalités.

Opter pour des LED
Investir dans des éclairages LED représente un coût important, qui est néanmoins rapidement amorti. Cette technologie a l'avantage d'être la moins énergivore, la plus écologique et la plus fiable comparée à toutes les possibilités du marché. Les ampoules LED consomment jusqu'à 7 fois moins d'énergie que les lampes classiques ou halogènes. Par ailleurs, les éclairages LED ont une durée de vie jusqu'à 25 fois plus longue que les autres. Enfin, ces éclairages ne dégagent pas de substance chimique ou polluante, contrairement aux anciens systèmes, et sont recyclables à 99%.

Porter une attention particulière au traitement d'air grâce à une centrale dédiée
La ventilation et le traitement de l'air sont responsables d'une part importante de la consommation énergétique des secteurs industriels et tertiaires. L'optimisation d'une centrale de traitement d'air aide à réduire la consommation d'énergie et à améliorer l'efficacité de l'installation. Pour ce faire, certaines prérogatives s'appliquent :

- **L'anticipation**, avec par exemple la vérification des filtres qui, obstrués, peuvent augmenter la résistance à l'air entrainant une augmentation de la consommation d'énergie ;
- Des **actions concrètes d'optimisation,** notamment sur la ventilation, permettant de réduire la consommation d'énergie tout en améliorant le confort des occupants ;
- Le **pilotage** des équipements d'une centrale de traitement de l'air par la mise en place d'une gestion technique centralisée (GTC), afin de piloter et de réguler leur consommation en fonction de la charge et des besoins réels.

Récupérer la chaleur sur air extrait
La récupération de chaleur sur l'air extrait est une technique de récupération d'énergie qui permet de capter la chaleur perdue dans l'air évacué des bâtiments ou des processus industriels. Ce dispositif permet de réutiliser cette chaleur pour chauffer l'air frais entrant et aide à réduire la consommation d'énergie et les coûts associés, tout en réduisant l'empreinte carbone d'un bâtiment ou d'un processus industriel.

Améliorer l'efficacité énergétique des utilités
L'amélioration de l'efficacité énergétique des utilités vise à réduire la quantité d'énergie nécessaire pour alimenter les équipements d'un système en adoptant des mesures telles que la régulation et le contrôle, l'isolation thermique, la réduction des fuites, le remplacement d'équipements obsolètes et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable. Cela peut entraîner des économies d'énergie, une diminution des coûts d'exploitation, une amélioration de la durée de vie des équipements et, in fine, une réduction de l'impact environnemental.

Limiter le chauffage à 19°
La recommandation de ne pas se chauffer à plus de 19° ne date pas d'hier. C'est en réalité une obligation légale depuis 1974, remise au gout du jour à l'automne 2022[1]. Le passage de 20° à 19°, par exemple,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

permet un gain pouvant atteindre 7% d'économie d'énergie sur le chauffage, ce qui n'est pas négligeable sur la consommation globale annuelle.

Eteindre les appareils électriques et électroniques non utilisés
Un appareil électrique consomme de l'électricité, même en veille. Aussi, pour réduire sa facture d'énergie, il suffit d'éteindre les équipements non utilisés. En effet, si la veille peut sembler une alternative intéressante, elle consomme en réalité inutilement de l'énergie en continu.

Installer un four avec récupération de chaleur des fumées
Un four avec récupération de chaleur des fumées récupère les chaleurs produites par le processus de combustion et les réutilise pour chauffer l'air ou l'eau qui alimente le four ou pour d'autres processus de chauffage dans le système. Les avantages de cette technologie sont une réduction de la consommation d'énergie, une baisse des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de l'efficacité globale du système et une diminution des coûts d'exploitation.

Optimiser les installations d'air comprimé
Pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les coûts d'exploitation d'une installation d'air comprimé, il est important de réaliser un audit énergétique afin de détecter les fuites et de mettre en place quelques mesures. Tout d'abord, installer des régulateurs de pression afin de maintenir une pression d'air comprimé constante et d'éviter les pertes d'énergie. Il est également efficace d'utiliser des composants tels que des sécheurs d'air comprimés et des valves proportionnelles pour réduire les pertes d'énergie. Mais il est aussi intéressant de planifier la production de manière à minimiser l'utilisation de l'air comprimé pendant les heures de pointe et à réduire les temps d'arrêt inutiles. Enfin, il est primordial de sensibiliser les employés aux bonnes pratiques pour prolonger la durée de vie des équipements et réduire les pertes d'énergie pour une utilisation plus durable des ressources.

Acheter responsable
Les appareils électriques et électroniques possèdent une note de consommation d'énergie allant de A+++ à G. Aussi, bien choisir ses équipements en privilégiant les appareils les mieux notés permet de capitaliser sur la dépense énergétique sur le long terme. C'est parfois une dépense onéreuse à l'instant T mais qui s'avère plus intéressante à longue échéance.

Être attentif à la vétusté des équipements
En remplaçant les équipements vétustes par des modèles plus récents et plus économes en énergie, et en les entretenant régulièrement, il est possible de réduire considérablement la consommation d'énergie et les coûts associés. C'est une mesure de prévention importante pour assurer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité énergétique des équipements utilisés dans tous les types d'environnements.

« Bien que pertinentes, ces actions ne suffisent pas à elles seules, souligne Anne Marie Devey, Responsable Portfolio Performance Énergétique et Carbone. La rénovation énergétique des bâtiments et l'efficacité énergétique sont au cœur des enjeux d'aujourd'hui et de demain. Pour entamer sa transition énergétique, l'une des premières étapes est de solliciter des entreprises spécialisées dans la performance énergétique telles qu'Helexia afin de réaliser un état des lieux permettant de mettre en avant les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

gisements d'économie d'énergie au sein de l'entreprise. »
« En tant qu'intégrateur de solutions énergétiques, c'est le rôle d'Helexia d'aller chercher les économies là où elles sont possibles en construisant avec nos clients une feuille de route énergétique leur permettant d'établir un plan d'actions prévisionnel des projets à mettre en œuvre, poursuit pour sa part Christophe Constant, Directeur général d'Helexia. Cet accompagnement sur mesure, permet à Helexia d'accompagner les entreprises qui s'engagent stratégiquement et opérationnellement sur le volet de la transition énergétique. »

La CCI de Vaucluse s'engage pour une meilleure consommation de l'électricité



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse vient de signer la charte d'engagement EcoWatt de RTE, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité. Cette signature démontre de l'implication de la CCI en faveur d'une meilleure consommation d'électricité pour limiter limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité dans le pays.

EcoWatt est un dispositif porté par RTE et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) qui permet aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités du territoire français d'adopter une consommation d'énergie responsable afin d'assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. En temps réel, les consommateurs peuvent consulter le niveau d'électricité disponible et ils ont à leur disposition des conseils afin d'adopter les bons gestes au quotidien et d'adapter leur consommation.

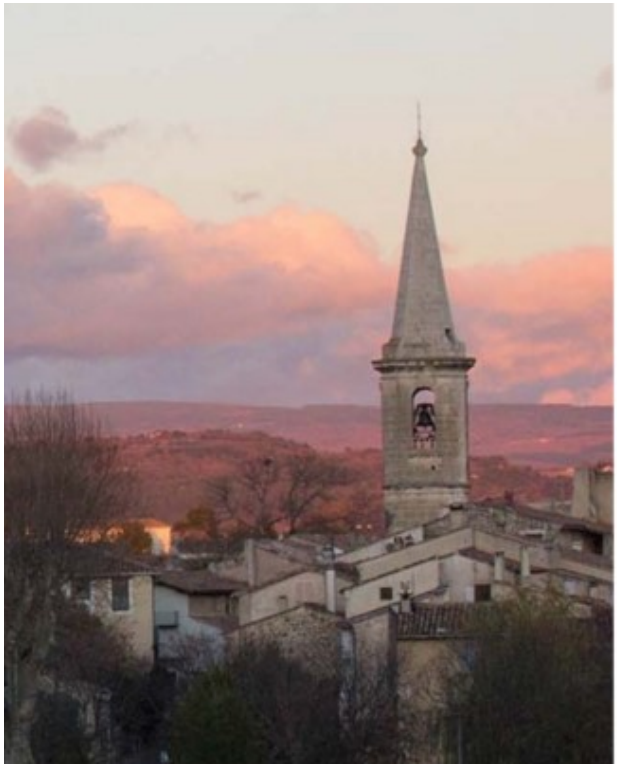
En signant la charte EcoWatt, la CCI de Vaucluse s'engage elle aussi à surveiller sa consommation d'électricité. L'organisme a également décidé de sensibiliser ses collaborateurs, mais aussi les entreprises qu'elle accompagne, aux écogestes dans une volonté de mettre en place plusieurs actions de sobriété énergétique.

V.A.

Eclairage public : Saint-Didier mise sur la sobriété énergétique

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



A partir du 1er novembre 2022, la commune de Saint-Didier éteindra partiellement ou totalement certains secteurs d'éclairages publics et réduira l'intensité d'autres secteurs, toutes les nuits, à partir de minuit et jusqu'à 5 heures du matin.
Cette mesure vise à lutter contre le réchauffement dû aux émissions par Gaz à effet de serre (GES) en réduisant la consommation d'énergie de la commune ainsi que d'appliquer, comme le font plus de 12 000 communes françaises, les directives nationales et européennes « par la mise aux normes des équipements et la maîtrise de l'énergie dans un contexte budgétaire de fonctionnement en constante réduction ».
« Si nous nous sommes tous habitués depuis des décennies, à l'allumage automatique des luminaires dès la tombée de la nuit, jusqu'au lever du jour, les impacts économiques et écologiques obligent aujourd'hui l'ensemble des collectivités à remettre en question cette habitude de fonctionnement dépassée », explique la municipalité.

Enjeu économique de taille
« À Saint-Didier, depuis le début de l'année, nous avons dressé un état des lieux et mis à l'étude le fonctionnement de tout l'éclairage public existant en relation étroite avec les services techniques du syndicat départemental d'électrification, et avec la société de maintenance et de rénovation de nos installations d'éclairage public, poursuit la Ville. Notre commune s'active à baisser les émissions de Gaz à Effet de Serre, génératrices de hausse de température nous enfermant dans l'infernal cycle sécheresse/tempête, en réduisant ses besoins en électricité, grâce à cette démarche d'expérimentation qui évoluera en fonction des possibilités ouvertes par les rénovations techniques et les nouvelles

Ecrit par le 16 novembre 2026

technologies. Elle se traduit par une décision d'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h chaque nuit, totale ou partielle en fonction du secteur. Il sera tenu compte des observations et suggestions de la population qui remonteront auprès des élus et services municipaux. »
Outre l'aspect environnemental, l'enjeu est aussi économique pour Saint-Didier. En effet, la consommation électrique totale annuelle de l'éclairage public de la commune représente plus de 300 000 KWh pour une dépense totale de près de 45 000€ par an.

L.G.

Isle-sur-la-Sorgue : A l'heure de la sobriété énergétique, l'entreprise Maksyma fait le maximum pour réduire votre facture

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Créée en 2006 à Levallois-Perret, cette société est depuis 2020 implantée sur le Pôle d'Activités des Théologiens à l'Isle-sur-la-Sorgue avec à sa tête une jeune polonaise, Emilie Debris.

Dans la lutte contre les « passoires thermiques », les dispositifs de normes s'empilent comme des mille-feuilles et Maksyma est là pour simplifier et accélérer le recours aux financements entre les fournisseurs d'énergie et les clients, privés ou publics, particuliers ou entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, bailleurs sociaux. Que ce soit pour des hôpitaux, des cliniques, des écoles, des lycées, des HLM, des universités, des bibliothèques, des maisons de retraite, des gymnases, des casernes, des hôtels ou des restaurants, des salles de spectacles, des usines, des cinémas, des bureaux.

« Le dispositif CEE (Certificat d'Economie d'Energie) est calqué sur le principe polleur-payeur, » explique Nadine Ondel, responsable des partenariats institutionnels chez Maksyma. « Il permet donc à ceux qui procèdent à des travaux d'économie d'énergie de déduire leur montant des taxes payées à l'Etat. »

La société Maksyma fait un état des lieux, un audit énergétique, propose un diagnostic pour calorifuger les tuyaux, isoler les murs, doubler ou tripler le vitrage, rendre étanches les éléments les plus énergivores (toitures, fenêtres, combles, planchers) et vérifie la conformité des dossiers de demandes de

Ecrit par le 16 novembre 2026

subventions face à une nomenclature riche de plus de 200 fiches établies par le Ministère de la Transition Ecologique. Elle raccourcit les intermédiaires et les délais et accompagne le chantier du début à la fin avec un interlocuteur unique. Dans le secteur agricole, elle propose des chaudières pour serres, des récupérateurs de chaleur et règle le moteur des tracteurs, dans celui des transports, elle optimise les moteurs diesel, dans l'industrie elle met à disposition des luminaires à modules LED…

En 2021, cette société dirigée par une femme jeune et dynamique,, Emilie Debris, composée d'une équipe réduite mais motivée a affiché un chiffre d'affaires de 2 130 900€ en hausse de 8,8%.

Comment les Français se préparent et envisagent les économies d'énergie pour cet hiver ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Pour 54 % des Français, les particuliers doivent faire moins d'efforts que les professionnels. C'est ce qui ressort de l'enquête réalisée pour le compte de Rothelec, spécialiste du chauffage électrique économique. Avec l'arrivée de l'Hiver, l'inventeur de radiateur à inertie, a voulu savoir si les Français étaient prêts à réaliser des économies d'énergie avec une enquête menée auprès de 1 002 personnes représentatives de la population française. Ces derniers sont ainsi 48% à estimer que baisser les températures de leur maison est une bonne idée… Mais seulement 45% ont prévu de le faire cet hiver ! Cet hiver, la température de confort du salon des Français sera pour 33 % entre 20°C et 18°C.

Qui doit être le plus sobre énergétiquement ?

En ce qui concerne la question de la sobriété énergétique, les Français ont un avis bien tranché : plus de 54% pensent que les particuliers doivent faire moins d'efforts que les professionnels. Seulement 39% estiment que les efforts doivent être équivalents et 4% que ce sont aux particuliers de faire plus d'économies.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Pensez-vous que ce sont les particuliers qui doivent faire le plus d'efforts pour la sobriété énergétique ?	
Réponses	**Pourcentages**
Oui les particuliers doivent faire plus d'efforts que les professionnels	4 %
Les particuliers et les professionnels doivent faire autant d'efforts	39 %
Non les particuliers doivent faire moins d'efforts que les professionnels	**54 %**
Ne se prononce pas	3 %

Pour ou contre pour la baisse des températures dans les maisons cet hiver ?

Pour ce qui est de faire baisser la température dans les habitations quand le thermomètre sera au plus bas, les Français sont très divisés : 48% estiment qu'il s'agit d'une bonne idée mais 39% pensent que non et 13% ne savent pas encore répondre à cette question.

Pensez-vous que ce soit une bonne idée de baisser la température de votre habitation cet hiver ?	
Réponses	**Pourcentages**
Oui	48 %
Non	39 %
Je ne sais pas	13 %

De plus, entre le fait de savoir que la baisse des températures est une bonne idée et le faire, il existe aussi un fossé. En effet, 45% des personnes interrogées déclarent qu'elles diminueront effectivement cet hiver le chauffage de leur habitation de quelques degrés mais 44% avouent que non et 11% n'ont pas encore pris leur décision.

Allez-vous baisser la température de votre habitation cet hiver ?	
Réponses	**Pourcentages**
Oui	45 %
Non	44 %
Je ne sais pas	11 %

Une baisse de combien ?

Faire baisser la température de leur habitation ne signifie pas pour autant que les Français vont rester à 18°C. Ainsi, la température de confort du salon des Français cet hiver sera pour 33% entre 20°C et 18°C, pour 31% entre 22°C et 20°C et pour 29% entre 24°C et 22°C. Il semble donc que les recommandations de faire baisser les températures entre 18°C et 19°C ne soient pas totalement respectées dans les faits.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Pour vous, la température de confort de votre salon sera cet hiver de :	
Réponses	**Pourcentages**
Plus de 24°C	4 %
Entre 24°C et 22°C	29 %
Entre 22°C et 20°C	31 %
Entre 20°C et 18°C	33 %
Moins de 18°C	3 %

Comment vraiment réaliser des économies ?

Pour vraiment faire baisser la facture énergétique, les Français ont de bonnes idées. Ainsi, 77% considèrent qu'une bonne isolation des murs, des plafonds et des sols est la solution la plus efficace.

En deuxième place, 65% pensent que le chauffage solaire est pertinent et 61% qu'il faut installer des radiateurs haut de gamme.

« En fait, c'est l'accumulation de toutes ces solutions qui rend une habitation efficace et donc qui permet de réaliser d'importantes économies d'énergie. Si vous avez des murs en carton, un chauffage solaire ne sera pas plus intéressant. En revanche, bien isoler sa maison, associer un système de chauffage solaire avec des radiateurs haut de gamme munis de thermostats déportés, tout en fermant vos volets la nuit, c'est la formule gagnante pour de belles économies énergétiques », a déclaré Jean-Alexandre Grunelius, PDG de Rothelec.

Selon vous, quel(s) aménagement(s) permet(tent) de réaliser le plus d'économies d'énergie ?	
Réponses	**Pourcentages**
Une bonne isolation des murs, plafonds, etc.	77 %
Un système de chauffage solaire	65 %
Des radiateurs haut de gamme	61 %
Des thermostats déportés	42 %
Des volets roulants fermés la nuit	41 %
De couper totalement le chauffage la nuit	5 %
Autre	4 %

Plus d'1 Français sur 2 prévoit de changer de chauffage

En mai 2022, plus de 47% des Français prévoyaient déjà de changer ou d'améliorer leur système de chauffage. En septembre, ils sont plus de 51% dans ce cas, soit une augmentation de 4 points en seulement 4 mois.

Prévoyez-vous de changer votre système de chauffage afin de faire des économies d'énergie cet hiver ?		
Réponses	**Mai 2022**	**Septembre 2022**
Oui	47 %	**51 %**
Non	**53 %**	49 %

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

L'électrique toujours le choix N°1

Si l'électricité reste encore le choix numéro des Français, il baisse cependant de 39% en mai à 36% en septembre. Le Gaz quant à lui chute véritablement de 33% à 24% alors que le solaire grimpe de 11% à 23%. Le chauffage au bois augmente également de 9% à 19%.

Quel(s) type(s) de chauffage(s) aimeriez-vous avoir ?		
Réponses	**Mai 2022**	**Septembre 2022**
Electrique	39 %	36 %
Au gaz, GPL	33 %	24 %
Solaire	11 %	23 %
Au bois, granulés	9 %	19 %
Pompe à chaleur, climatisation	12 %	15 %
Eau chaude (radiateurs ou plancher chauffant)	6 %	5 %
Plancher ou plafond rayonnant	4 %	2 %
Géothermique	2 %	1 %
Aucun	2 %	1 %
Au fioul	1 %	0 %

Economie d'énergie : la municipalité de Carpentras montre l'exemple

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Dans un soucis d'économie et d'écologie, la Ville de Carpentras va procéder à l'extinction des illuminations de ses monuments. La mesure sera effective, dès 21h, à partir du 1er octobre prochain.

Elle concerne les sites suivants :

- cathédrale saint-Siffrein
- hôtel de Ville
- hôtel-Dieu
- monument de la victoire
- chapelle Notre-Dame-de-Santé
- chapelle du collège
- office du tourisme
- la charité
- la porte d'Orange
- le rempart de la rue porte de Monteux

« Les grandes villes françaises sont déjà montées au créneau énergétique, explique la commune. Ces derniers jours, les mairies de Paris, Marseille ou encore Lille ont annoncé leurs mesures pour réaliser des économies d'énergie, pressées par l'explosion des prix et l'urgence climatique. Quasiment partout, l'extinction des monuments municipaux pendant la nuit a été l'option privilégiée. Nous voulons montrer, avec cette décision et d'autres qui la suivront, la sobriété énergétique dont nous devons faire preuve. »